

Bilan de l'appel à manifestation d'intérêt

« Soutien à l'émergence de filières bas niveau d'intrants (fertilisants, pesticides et eau d'irrigation) favorables à la ressource en eau »

1- Rappel des objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt, des bénéficiaires et du type de projets éligibles

L'objectif de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « soutien à l'émergence de filières bas niveau d'intrants » porte sur la reconquête de la qualité de l'eau et la restauration de l'équilibre quantitatif dans un contexte de changement climatique sur des zones prioritaires (aires d'alimentation de captage prioritaire, zone de sauvegarde des ressources stratégiques pour le futur, territoires en déséquilibre quantitatif ou en équilibre précaire). Cet AMI permet d'accompagner des acteurs du territoire à la création ou au développement de filières à bas niveau d'intrants (fertilisants, pesticides, eau) et donc à bas niveau d'impacts sur la ressource en eau.

Il s'adresse prioritairement aux opérateurs économiques des filières (coopératives, collectifs d'agriculteurs, organismes de défense et de gestion, négoce, industries, distributeurs...) et aux collectivités concernées par les enjeux de restauration de la qualité de l'eau ou de résorption des déséquilibres quantitatifs, voire aux organismes de développement agricole.

L'AMI cible l'accompagnement de la **phase d'émergence de filières agricoles bas niveau d'intrants**, à savoir concrètement :

- Etude de faisabilité / préfiguration de la filière bas niveau d'intrants (étude de viabilité technique et économique dont étude de marché),
- Etude de détermination des surfaces de cultures bas niveau d'intrants potentielles à atteindre sur le territoire cible, et animation associée,
- Etude de caractérisation de la vulnérabilité des zones à enjeux « eau » qui concerne la filière et analyse de la réduction d'impact potentielle (analyse agro environnementale, spatialisation...).

2- Résultats des dossiers reçus

La première phase de l'AMI s'est clôturée le 31 décembre 2022. **30 dossiers ont été reçus.**

A l'issue d'un jury interne (référents agriculture en délégation et pilotes thématiques du siège) et à la lumière d'avis d'opportunité délivrés par nos partenaires (DREAL, DRAAF, Régions), **22 dossiers ont été retenus.**

REGION	Nombre de dossiers reçus	Nombre de dossiers retenus
AuRA	9 dossiers	7 dossiers
B-FC	9 dossiers	8 dossiers
PACA	7 dossiers	2 dossiers
OCCITANIE	5 dossiers	5 dossiers

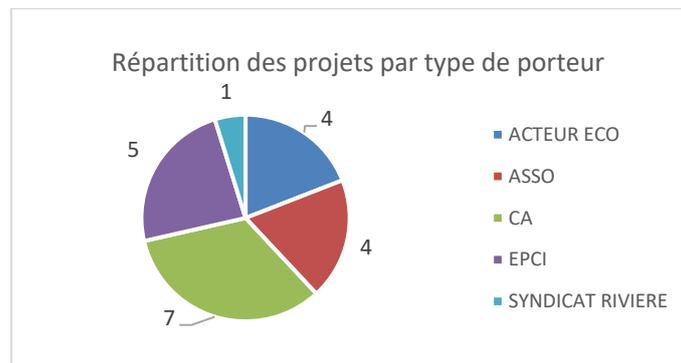
Sur les 22 dossiers retenus, 3 l'ont été sous réserve de précisions :

- le projet de filière Haute Valeur Environnementale (HVE) sur le territoire des communautés de communes du Val de Gray et des Monts de Gy qui demande à être retravaillé afin de justifier des garanties supplémentaires quant à la limitation significative des herbicides, que le seul label HVE ne permet pas.
- le projet porté par la Métropole de Dijon intitulé « Conversion d'un terrain agricole péri-urbain en zone expérimentale d'agriculture aride », pour lequel des précisions sont attendues (filiales concernées, objectifs, études, ...).
- Le projet porté par Biocivam11 sur les « Systèmes de cultures arboricoles méditerranéens en AB à bas niveau d'intrants », pour lequel le lien avec les zones prioritaires à enjeu eau reste à préciser.

La deuxième phase de l'AMI s'est clôturée le 30 avril. Sur les 22 projets sélectionnés à l'issue de la première phase, 21 ont fait l'objet d'un dépôt de dossier de demande de financement complet. En effet, le projet porté par Top Semences est à ce jour stoppé en raison d'une non-stabilité de l'équipe technique interne.

Ce sont donc **21 projets qui seront financés** dans le cadre de l'AMI.

○ Type de porteurs



Au sein de ces 21 projets :

- **4** sont portés par des **opérateurs économiques** dont : 2 coopératives agricoles (Terres Valdèze, Duransia), 2 négoce (Maison François Cholat, groupe Bernard),
- **5** sont portés par des **collectivités** (Perpignan Méditerranée Métropole, Dijon Métropole, Lyon Métropole, communauté de communes du Pont du Gard, Espace Communautaire Lons Agglo),
- **4** sont portés par des **associations** (Avenir Productions Agricoles Résilientes Méditerranéennes, l'association de recherche en agro combustible ARDAC, Biocivam 11) dont 1 collectif d'agriculteurs (SCIC Graines Equitables),
- **7** sont portés par des **chambres d'agricultures** (Rhône et Côte d'Or et Haute-Saône qui porte 5 projets)
- **1** est porté par un **syndicat** (Syndicat de rivière Brévenne Turdine)

○ Type de filières

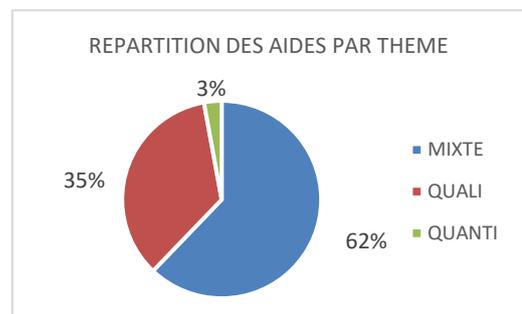
Les filières les plus représentées sont les grandes cultures (céréales et légumineuses), avec la volonté de répondre à la souveraineté alimentaire, tout en protégeant qualitativement la ressource en eau.

Nous retrouvons également quelques filières innovantes, alimentaires ou non alimentaires (Miscanthus, chanvre, switchgrass, pistache, fruits exotiques), à implanter sur des aires d'alimentation de captage en raison de leur potentiel bas niveau d'intrants.

Un projet porte sur le développement d'une viticulture moins impactante sur la ressource en eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

Détail des 21 projets sélectionnés suivant l'objectif agence :

Objectif agence	TOTAL
Gestion qualitative	8
Gestion quantitative	1
Mixte quanti/quali	12
TOTAL	21



La majorité des projets d'émergence sélectionnés porte sur des filières mettant en avant à la fois les deux enjeux : restauration de l'équilibre quantitatif de la ressource et de restauration de la qualité de l'eau.

3- Enveloppe financière des dossiers

L'enveloppe maximum prévisionnelle est de 1.5 M€, pour le financement de la phase d'émergence de projets de filière bas niveau d'intrant. **Le montant des aides agence pour les 21 dossiers retenus s'élève à 1 298 311 €.**

Annexe 1 : dossiers retenus et instruits

REGION	Nom du projet	Nom du porteur	Montant subvention	Objectif agence	Précision sur la filière
PACA	Viticulture sobre en eau et économe en pesticides	Terres Valdèze	30 914 €	Mixte quanti/quali	Viticulture multi thématique : IFT, couvert végétal, cépages, irrigation
	Filière légumes secs	Duransia	114 923 €	Mixte quanti/quali	Légumes secs dans rotation blé dur/lavandin + blé dur à bas taux de protéines
B-FC	Filière soja	Ch Agri 70	214 375 €	Gestion qualitative	Culture soja via valorisation en filière avicole
	Filière foin/herbe	Ch Agri 70		Gestion qualitative	Filière locale permettant de valoriser l'herbe sur des territoires voisins
	Filière Méteil	Ch Agri 70		Gestion qualitative	Méteil : filière locale permettant de valoriser le fourrage sur des territoires voisins
	Filière HVE	Ch Agri 70		Gestion qualitative	Labellisation HVE
	Filière Biomasse	Ch Agri 70		Gestion qualitative	Energies renouvelables permettant de supprimer l'usage des intrants sur AAC
	Conversion d'un terrain agricole péri-urbain en zone expérimentale d'agriculture aride	Dijon Métropole	84 000 €	Mixte quanti/quali	Expérimentation d'une agriculture "aride" avec des méthodes de culture limitant l'apport d'eau et sans intrants chimiques
	Filière Miscanthus, Chanvre et autres (Silphie)	Ch Agri 21	72 450€	Gestion qualitative	Développement cultures BNI (Chanvre, Miscanthus, silphie...)
	Filières fourragères bio, cultures à graines bio, chanvre	ECLA	28 000€	Gestion qualitative	Filières bios (fourragères, blé dur, épeautre, tournesol, pois chiches) et filière chanvre
AURA	Filière céréale-farine en AB	CH Agri 69	72 636€	Mixte quanti/quali	blé ancien, petit épeautre, seigle, sarrasin, lentilles, pois chiche, haricots secs
AURA	Filières BNI	Métropole de Lyon, Régie de l'eau	139 776€	Gestion qualitative	Etude d'opportunité : exploration d'un large spectre de cultures BNI sur le territoire de la collectivité
AURA	Filières économes en pesticides et sobres en eau	Maison François Cholat	59 591€	Mixte quanti/quali	Lupin, pois chiche, lentille, lin, sarrasin, tournesol alimentaire
AURA	Filière miscanthus et switchgrass (agro-combustible) pour une valorisation locale	ARDAC	83 317€	Mixte quanti/quali	Miscanthus + Switchgrass
AURA	Démarche Agr'Eau Ecologique	Groupe Bernard	75 148€	Mixte quanti/quali	Maïs, tournesol, soja, colza, blé
AURA	Filière sobre en eau	SYRIBT	37 063€	Gestion quantitative	Elevage, maraichage, arboriculture dont cerisiers

OCCIT	Filières bas niveau d'intrants (arboriculture sobre en eau)	Perpignan Méditerranée Métropole	35 000€	Mixte quanti/quali	Diversification des exploitations viticoles vers arboriculture bio et sobre en eau
OCCIT	Filières céréales et légumes secs en AB	SCIC Graines Equitables	64 405€	Mixte quanti/quali	Semences, céréales et légumineuses, couverts végétaux
OCCIT	Filière pistache à l'échelle des Pyrénées-Orientales	APARM	52 900€	Mixte quanti/quali	Pistache
OCCIT	Durabilité de filières déjà existantes et BNI (viti/maraichage) et développement de nouvelles filières bas intrants	Communauté de communes du Pont du Gard	99 948€	Mixte quanti/quali	Etude d'opportunité : exploration d'un large spectre de cultures BNI sur le territoire de la collectivité
OCCIT	Systèmes de cultures arboricoles méditerranéens en AB sobres en eau	Biocivam 11	33 865€	Mixte quanti/quali	Diversification viticole, PAT cultures alimentaires BNI (légumes)